

Présider efficacement le Comité d'Entreprise

-Réference: **DTRS-29** -Durée: **2 Jours (14 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Maîtriser le cadre réglementaire de la présidence du CE.
- Connaître le fonctionnement pratique et les missions du CE.
- Optimiser le déroulement des réunions du comité.
- Assurer son rôle de président et piloter les réunions de CE.

A qui s'adesse cette formation?

POUR QUI:

 Président ou futur président de CE. Cadre appelé à remplacer ou assister le président lors des réunions. Les entreprises ayant mis en place le CSE peuvent suivre la formation 'Présider et animer le CSE' (réf. 9039).

Programme

Maîtriser le rôle du

- Comité d'Entreprise Un CE pourquoi et pour quoi faire ? La composition du CE : président, secrétaire, trésorier, invités, qui fait quoi ? Respecter les dispositions sur la représentativité lors de la désignation du représentant syndical.
- Valider le fonctionnement du CE Rédiger ou formaliser le règlement intérieur.
 - o Allouer au CE ses moyens budgétaires.
 - o Fournir les moyens de fonctionnement : local, équipements, experts, droit d'alerte, crédits d'heures.
 - o Connaître les moyens d'information du CE et l'utilisation possible des NTIC.

Organiser les réunions du CE

- o Planifier les réunions et convoquer.
- o Fixer l'ordre du jour avec le secrétaire.
- o Appliquer les règles de remplacement des titulaires.
- o Gérer les délibérations, vote et avis.
- Élaborer et diffuser le procès-verbal et sa diffusion.

Programme

• Animer les réunions du CE et gérer les situations d'exception

- o Prendre la parole, animer les débats et faire procéder au vote.
- o Refuser d'aborder une question de dernière minute.
- o Gérer les situations difficiles : refus d'avis, interruptions de séances, réunions exceptionnelles.

Évaluer les droits et devoirs du président Informer le CE en temps utile.

- o Consulter le CE : quels sujets, quand, comment et nouveaux cas de consultation.
- o Quand le président peut-il voter ? Respecter la confidentialité et du secret professionnel.
- o Limiter les risques de délit d'entrave et en évaluer ses conséquences.
- o Communiquer en cas de procédure de consultation.

Activité à distance

o Pour bénéficier des conseils personnalisés d'un expert : une classe virtuelle.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition : De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7éme étage N° 30 Casablanca 20340, Maroc